



CS MUAY THAI

Club de Muay Thai et Kickboxing · Tucquegnieux (54)
www.csmuaythai.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Saison 2026-2027

Article 1 · Objet

Le CS Muay Thai est une association loi 1901 qui a pour objet la pratique des boxes pieds-poings et la promotion des activités physiques, sportives, éducatives et de loisirs. Le club propose la pratique du Muay Thai et du Kickboxing.

L'adhésion au club vaut approbation des statuts et du règlement intérieur du club.

Article 2 · Inscription

Toute personne désirant s'inscrire au CS Muay Thai doit :

- remplir intégralement et lisiblement la fiche d'inscription ;
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Muay Thai et du Kickboxing ;
- pour les combattants, fournir le dossier médical combattant complet (certificat médical de compétition, ECG de repos, examen ophtalmologique avec fond d'œil) ;
- fournir une photo d'identité ;
- pour les mineurs, fournir l'autorisation parentale signée ;
- régler la cotisation annuelle (adhésion et assurance) en espèces, par chèque, par virement, par carte bancaire ou avec le Pass Jeunes.

Article 3 · Adhésion et cotisation

L'adhésion n'est effective qu'au règlement de la cotisation. Un cours d'essai est possible avec un certificat médical. Aucun remboursement de cotisation n'est effectué en cours d'année. Par exception, le bureau peut accorder un remboursement partiel en cas de blessure empêchant la pratique pendant plus de trois mois (sur certificat médical) ou de déménagement, sur demande écrite.

L'adhésion au CS Muay Thai impose un certain nombre de devoirs. Il ne s'agit pas d'une prestation commerciale : la relation entre le club et un adhérent ne peut en aucun cas être assimilée à celle d'un prestataire et de son client. L'adhésion, confirmée par le paiement d'une cotisation annuelle, est un acte volontaire qui ne peut être assimilé à l'achat d'une prestation tarifée.

Article 4 · Accès à la salle et horaires

L'accès à la salle d'entraînement et aux vestiaires est réservé aux membres de l'association à jour de leur cotisation.

Les entraînements commencent à l'heure : les Nak Muay doivent être présents dans la salle, en tenue, pour le début du cours.

Pour le bien-être de tous et le bon déroulement des cours, la présence des parents n'est pas autorisée, sauf lors d'un cours d'essai. Ils ne doivent en aucun cas influencer sur le comportement de leur enfant pendant cette séance.

Pour des raisons d'hygiène et d'entretien, le port de chaussures est strictement interdit sur les tapis.

Article 5 · Responsabilité et sécurité

Le CS Muay Thai décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Les Nak Muay sont invités à prendre leurs précautions (par exemple en rangeant leurs affaires dans un sac) et à n'apporter aucun objet de valeur.

Le retour aux vestiaires à la fin des cours ne peut se faire qu'avec l'autorisation d'un encadrant.



La responsabilité du CS Muay Thai n'est engagée qu'à partir de la prise en charge de l'adhérent par l'entraîneur aux horaires prévus, et non dès sa présence dans la salle. Les parents de mineurs sont invités à accompagner leur enfant jusqu'à la salle pour s'assurer de la présence de l'entraîneur. Il en est de même à la fin du cours.

Les déplacements sur les lieux de compétition se font avec l'autorisation parentale signée pour les adhérents mineurs, lorsque le parent n'accompagne pas.

Article 6 • Comportement

Toute personne entrant dans les locaux du club s'interdit tout comportement, geste ou parole portant atteinte au respect d'autrui, ainsi que toute dégradation volontaire des installations. Le cas échéant, les dégradations sont à sa charge.

Il est interdit d'apporter tout objet dangereux susceptible d'occasionner des blessures.

Un comportement moral et physique exemplaire est attendu des Nak Muay, à l'entraînement comme en compétition. Les activités se pratiquent dans une tenue décente et adaptée.

Le port de bijoux est interdit pendant les cours. Les piercings doivent être protégés (pansement, sparadrap).

L'adhérent s'engage à respecter les lieux et les horaires d'entraînement, ses partenaires et les encadrants.

L'entraîneur est seul juge du comportement des adhérents pendant les entraînements. Il a toute autorité pour exclure un adhérent du cours en cas de perturbation, de gêne volontaire et répétée ou d'attitude déplacée.

Article 7 • Matériel et locaux

À la fin de chaque séance, les élèves rangent le matériel prêté et récupèrent l'ensemble de leurs vêtements et accessoires dans la salle et les vestiaires. Les locaux, installations et matériels mis à disposition des adhérents doivent être respectés.

Article 8 • Protections et tenue

Les protections et la tenue pour pratiquer le Muay Thai et le Kickboxing sont les suivantes :

Coquille (hommes)	Obligatoire
Short de Muay Thai et tee-shirt	Obligatoire
Gants personnels	Obligatoire
Protège-tibias personnels	Obligatoire
Protège-dents (sparring et compétition)	Obligatoire
Bandages	Conseillé
Protège-poitrine (femmes)	Conseillé

Article 9 • Données personnelles

Pour gérer les adhésions, assurer la sécurité des pratiquants et organiser les compétitions, le club collecte des données personnelles : identité, coordonnées, contacts d'urgence et, pour les combattants, des documents médicaux (certificat, ECG, examen ophtalmologique).

Ces données sont réservées aux membres du bureau et aux entraîneurs du club. Elles ne sont jamais vendues ni cédées. Elles sont transmises uniquement aux organisateurs de compétitions lorsque c'est nécessaire à l'engagement d'un combattant.

Les données sont conservées pendant la durée de l'adhésion, puis supprimées au plus tard un an après la fin de la dernière saison. Les documents médicaux sont supprimés dès la fin de leur validité.

Chaque adhérent, ou son responsable légal, peut demander l'accès à ses données, leur rectification ou leur suppression auprès du bureau du club.



Respect du règlement

Dès sa demande d'inscription ou de réinscription, tout adhérent s'engage à respecter le présent règlement intérieur.

Le CS Muay Thai exclura de l'association, sans contrepartie, toute personne qui contreviendrait gravement aux dispositions du présent règlement ou qui manifesterait un comportement antisportif avéré, après l'avoir invitée à s'expliquer devant le bureau.

Toute discrimination, de quelque nature que ce soit, sera sanctionnée par une exclusion définitive.

Règlement adopté par le bureau du CS Muay Thai le ____ / ____ / ____

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CS Muay Thai et m'engage à le respecter (pour un mineur : signature du responsable légal).

Nom et prénom de l'adhérent :

Date : ____ / ____ / ____

Signature :